

# Courrier de l'Initiative

Initiative  
populaire fédérale

«Financer l'avortement  
est une affaire privée»



La plupart des gens ne choisiraient jamais l'avortement. Pour autant, ils ne devraient pas avoir à payer pour les avortements d'autrui.



**Peter Föhn**  
Conseiller national,  
Co-Président du comité d'initiative

## Notre avenir est entre vos mains!

La protection de la vie et la sécurité sociale sont parmi les domaines politiques les plus importants sur lesquels doivent s'engager nos représentants populaires à Berne. Cette responsabilité n'a pourtant pas encore ou trop peu été prise à cœur par une grande partie de nos politiciens. En votre qualité d'électrice ou d'électeur, vous pouvez changer la donne : en octobre 2011, nous élirons à nouveau le Conseil national et le Conseil des Etats.

Ces élections vont influencer le développement futur de la Suisse: le nouveau parlement prendra-t-il davantage en compte la protection de la vie – et en particulier celle des enfants à naître? Les nouveaux parlementaires veilleront-ils à ce que les assurances et la sécurité sociale restent financièrement supportables ?

En questionnant les politiciens au sujet de l'initiative populaire "le financement de l'avortement est une affaire privée", vous obtiendrez une réponse à ces questions existentielles. Car celles et ceux – candidats au national ou aux Etats – qui s'engagent à soutenir notre initiative refusent de facto le financement de l'avortement par l'assurance maladie de base. Ils s'engagent par là-même pour des primes d'assurance maladies qui soient abordables ainsi que pour la protection des enfants non nés. Ils ne veulent pas que chaque assuré soit obligé de payer les avortements pratiqués par le biais de ses propres primes d'assurance maladie.

Questionnez les candidats au National et aux Etats pour connaître leur positionnement concernant l'initiative populaire «le financement de l'avortement est une affaire privée» ! C'est la seule manière de savoir avec certitude que votre candidate ou votre candidat s'engagera pour notre initiative populaire !

Meilleures salutations,

Peter Föhn, Conseiller national,  
Co-Président du comité d'initiative

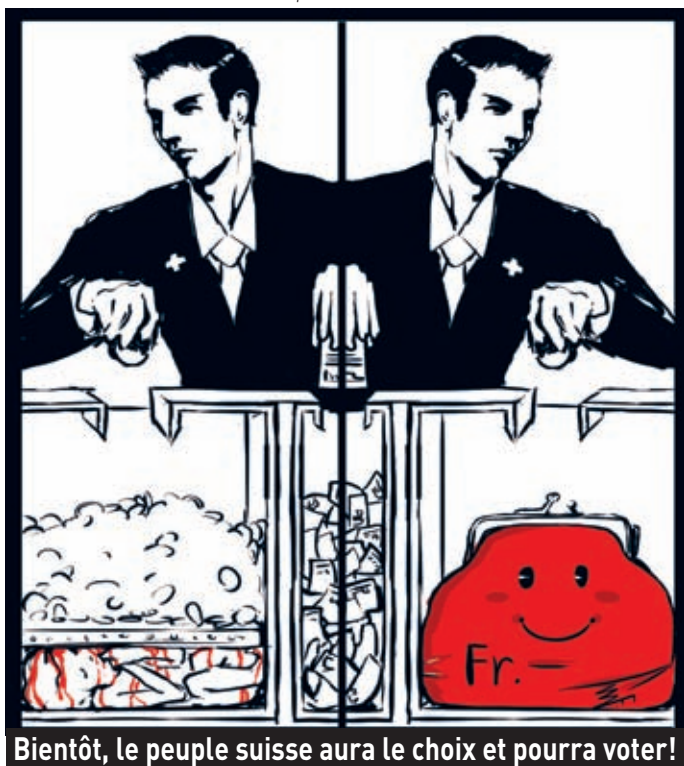
## Avortement et prix indicatif: Lorsque le coût des avortements est connu, les grossesses non désirées diminuent.

Une vaste étude réalisée aux USA démontre qu'en cas de suppression du financement public de l'avortement, les comportements sexuels deviennent nettement plus responsables. Le nombre de grossesses non désirées diminue et, par voie de conséquence, le nombre d'avortements diminue également. En effet, le financement public de l'avortement est ressenti comme une assurance contre la grossesse et encourage des activités sexuelles irresponsables. Si dans les milieux favorables à l'avortement on met en avant la responsabilité individuelle de la femme face à sa grossesse, dans le cas des USA, on constate que c'est justement la suppression du subventionnement de l'avortement qui engendre des comportements sexuels plus responsables.

Suite à l'étude de Levine, Trainor et Zimmerman (1996)<sup>1</sup>, le nombre de grossesses non désirées a diminué de manière relative jusqu'à 8.1%<sup>2</sup> là où l'avortement n'est plus financé par des fonds publics: de 1981 à 1988, 38 des 50 Etats US ont choisi de supprimer tout de suite ou de manière progressive le financement public de l'avortement.

Le nombre de grossesses (somme de l'ensemble des naissances et des avortements) a drastiquement diminué dans les 27 Etats qui ont interrompu le finance-

Cartoon: Une contribution du groupe des jeunes récolteurs (chasseurs-cueilleurs@affaireprivee.ch)



ment des avortements, alors que pendant le même laps de temps, il a augmenté de manière considérable dans les 12 Etats qui n'avaient introduit aucune restriction en la matière.

Ces deux effets contraires additionnés produisent une modification du taux de grossesses<sup>3</sup> relative de moins 8.1%. Le résultat de cette étude s'explique comme suit : le financement public de l'avortement favorise des comportements sexuels à risque, dans la mesure où le recours gratuit à l'avortement fait l'effet d'une « porte de sortie », comme le ferait une assurance contre le vol de vélos.

Ne pas avoir à assumer les conséquences économiques de sa négligence induit, de manière inconsciente, des comportements à risque. Lorsqu'on est pressé, on ne prendra la peine de bien assurer son vélo contre le vol. Par analogie, la perspective de devoir payer dans le pire des cas 500 à 1500 francs de sa poche renforce un comportement responsable en matière sexuelle. Par voie de conséquence, un « indicateur de prix » des avortements génère un nombre inférieur de grossesses non désirées.

« ... On peut s'attendre à une diminution de plus de 500 avortements par année, ce qui représente plus de 20 classes d'école à 25 enfants. »

Le résultat est identique si l'on prend le taux d'avortements comme critère de comparaison. Au fil des ans, on constate une augmentation du nombre d'avortements dans les Etats fédéraux qui remboursent officiellement les avortements. Par contre, ce nombre diminue dans les Etats où aucun financement public n'est assuré. Reporté au plan de tout le pays, ce sont 80'000 avortements qui auraient été évités, ce qui représenterait une diminution de 5%. Dans la mesure où l'assurance maladie couvre l'ensemble de la population, en cas d'acceptation de l'initiative, on peut s'attendre à une diminution de plus de 500 avortements par année, ce qui représente plus de 20 classes d'école à 25 enfants.

Stefan Meyer, politologue, Berlin

<sup>1</sup> Source: Philipp B. Levine, Amy B. Trainor, David J. Zimmerman (1996): "The effect of Medicaid abortion funding restrictions on abortions, pregnancies and births", *Journal of Health Economics*, 15, 555-578 (ici pp. 563/564)

<sup>2</sup> C'est la diminution du nombre total d'avortements qui est mesurée. Cet effet ne concerne en toute logique que les grossesses non désirées.

<sup>3</sup> Cet effet reste visible même lors de choix de méthodes statistiques plus complexes.

## Interview d'Andrea Geissbühler, Conseillère nationale UDC (BE) «Le financement obligatoire de l'avortement est une erreur dans la conception de l'assurance maladie.»

**Vous cofinancez actuellement des avortements par le biais de vos primes d'assurance maladie. Pourquoi souhaitez-vous changer cet état de fait ?**

Un grand nombre de familles ne sont aujourd'hui plus en mesure de payer leurs primes d'assurance maladie. Il s'agit donc de rayer du catalogue de l'assurance de base tout ce qui n'est pas absolument vital. Que ceux qui souhaitent avorter en assumant les coûts. Le financement de l'avortement n'est pas de la responsabilité de l'Etat.

**Votre profession de policière vous met en contact avec toutes les couches de la société. Quelles seraient les conséquences si les gens devaient soudain rembourser eux-mêmes les avortements pratiqués ?**

Je souhaiterais que cette mesure remette la responsabilité individuelle au premier plan. Espérons qu'à travers des coûts, les femmes et les hommes se confrontent à nouveau aux questions de contraception et de sexualité. Il faut éviter à tout prix que l'avortement continue d'être considéré tout naturellement comme l'ultime moyen de contraception. Notre protection est indispensable.

**Des études aux USA prouvent que les Etats qui ne proposent pas de remboursement de l'avortement n'ont pas non plus davantage de faiseuses d'anges. Comment expliquer cela ?**

Le nombre de faiseuses d'anges n'est pas plus grand puisque les avortements ne sont pas interdits. Certaines femmes ne vont chez des faiseuses d'anges que parce qu'elles ne voient aucune issue légale. Ce n'est pas vraiment l'argent qui est le nœud du problème, car les faiseuses d'anges coûtent cher. De plus, le risque d'avoir des complications est très élevé, ce qui rend cette solution très peu attractive. Aujourd'hui, de puis l'introduction de la pilule du lendemain, les coûts de l'avortement ont tellement diminué que plus personne ne va plus chez les faiseuses d'anges.



« Le financement de l'avortement n'est pas de la responsabilité de l'Etat. »

Conseillère nationale UDC Andrea Geissbühler (BE)

**La Cour européenne des droits de l'homme a pris position le 16 décembre 2010 dans le cas de l'Irlande en affirmant que l'avortement ne peut pas être assimilé aux droits humains. Quelles répercussions cette décision a-t-elle sur l'initiative populaire ?**

C'est une bonne décision, parfaitement logique. Si le droit à l'avortement n'est pas reconnu comme tel, pourquoi l'assurance maladie obligatoire devrait-elle donc rembourser les avortements ? Cette décision est un signal fort pour l'opinion publique, en rappelant que les avortements détruisent des vies humaines.

**Un des principes fondamentaux de l'assurance maladie obligatoire est le principe de solidarité. Ce principe est-il également valable pour le financement de l'avortement ?**

Le financement obligatoire de l'avortement n'a rien à voir avec la solidarité. C'est une erreur dans la conception de l'assurance maladie. La solidarité a

ses limites, par exemple lorsqu'elle remet en question les droits des autres ou lorsque elle touche à la liberté de conscience. L'avortement est par principe une décision privée, une décision quant à la vie ou à la mort d'une être humain qui a été conçu. On ne peut dès lors pas obliger les assurés à payer des primes qui financent des interventions discutables sur un plan éthique.

**Il existe beaucoup de bonnes raisons pour cette initiative populaire. Quelles sont selon vous les trois plus importantes, et dans quel ordre de priorité ?**

- Les primes d'assurance maladie doivent à nouveau être accessibles financièrement à tout un chacun.
- Les décisions quant à la vie ou à la mort d'un être humain n'ont pas à être supportées financièrement par la collectivité.
- La responsabilité individuelle doit être renforcée.

## Actualités

### Lu dans la presse américaine et russe:

**USA:** Le président de la chambre des représentants veut une loi qui interdise le financement des avortements par des fonds publics.



WASHINGTON / Lors de son premier discours au parlement américain le 21 janvier dernier, le nouveau porte-parole de la chambre des représentants, John Boehner, a réclamé avec force une loi qui interdise le financement des avortements par le biais des impôts. Selon Boehner, « l'interdiction du financement de l'avortement correspond à la volonté humaine et devrait être érigé en loi dans le pays ». L'université de Quinnipac a récemment publié une étude selon laquelle 67 pourcent des contribuables refusent l'avortement financé par des fonds publics. « Notre but est de mettre fin durablement à tout soutien financier du gouvernement pour les avortements pratiqués, qu'il s'agisse de financement direct, de déductions d'impôts ou d'une quelconque autre forme de subventionnement direct ou indirect » a déclaré le président du parlement John Boehner. Le changement souhaité dans le cadre de la réforme de santé d'Obama prévoit également la protection de la liberté de conscience des personnes et des établissements publics. Personne ne doit être forcé de financer des avortements contre sa volonté ou sa conscience, que ce soit de manière directe ou indirecte.

**Russie :** Le patriarche Cyrille de Moscou demande la fin du financement public de l'avortement.



MOSCOU / « Les finances publiques ne doivent être employées pour les avortements que dans les cas extrêmes ». C'est ce qu'a exigé le patriarche Cyrille de Moscou ce lundi 17 janvier 2011, dans une lettre adressée au Conseil d'Etat russe (présidé par Dimitri Medvedev). Cette requête sans précédent marque le premier document officiel émanant de l'église orthodoxe russe à l'intention des autorités. La lettre fait état de propositions concrètes en soulignant la légèreté avec laquelle les autorités considèrent le financement public de l'avortement.

Le patriarche demande que les coûts de l'avortement ne soient plus supportés pas la santé publique (sauf en cas de danger de mort pour la mère), et propose par ailleurs de rendre obligatoire l'information des femmes sur les conséquences négatives de l'avortement. Il demande par ailleurs qu'après l'information et un temps de réflexion on prévoie l'approbation d'un document. Ce dernier propose également la création d'une « cellule de crise » dans toutes les maternités.

*Dernière ligne droite: Aidez-nous à récolter les dernières 10'000 signatures!*

*Merci infiniment!*

**Votre don contribue à supporter les coûts.  
Chaque franc compte!**

► **CCP 40-50 60 70-6**

**Commandez**

**maintenant**  
**des listes de signature:**

**Tel.: 061 415 20 57**

**ou sur:**

**[www.affaireprivee.ch](http://www.affaireprivee.ch)**

Impressum:

**Courrier de l'Initiative** paraît chaque trimestre / **Abo:** CHF 10.-, pour les donateurs/trices de l'initiative inclus dans leurs dons / **Edition et rédaction:** Comité interpartis «Financer l'avortement est une affaire privée», case postale, 4142 Münchenstein 1 / **Tél.** 061 415 20 57 / Fax 061 415 20 58 / [info@affaireprivee.ch](mailto:info@affaireprivee.ch) / **Compte de chèques postal:** 40-50 60 70-6 / © Comité d'initiative / **Illustrations:** p. 1: istockphoto, toutes les autres: propriété de l'éditeur / **Maquette:** GOAL AG für Werbung und Public relations, 8600 Dübendorf / **Impression:** Spühler Druck AG, 8630 Rüti.